



Le 24/02/2017

Compte rendu du Comité Technique du 21 février 2017 (report du CT prévu initialement le 27 janvier 2017)

Le CTL se tient en 1^{ère} convocation le 21/02/2017 à 9h30, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal des séances des 22 et 30 novembre 2016 ;
- 2) Arrivée de la sous-préfecture au CFP de TOURNON ;
- 3) Organisation et conditions de travail dans les SIP suite au transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries aux SIP au 01/01/2017 ; conditions de destockage dans ces dernières. ;
- 4) Contribution à l'audiovisuel public : conditions de travail et indemnitaire ;
- 5) Conditions de dégagement des espèces effectués par les comptables des trésoreries qui ne bénéficient pas de transports de fonds ;
- 6) Questions diverses.

Pas de liminaire pour FO et CGT.

Liminaire de Solidaires Finances Publiques (SFP) en annexe.

POINT 2 :

Transfert de la sous-préfecture (17 personnes) dans les locaux du CFP de Tournon.

Le DDFiP est favorable au projet initié par le préfet, le dossier est en phase de validation par la préfecture à laquelle la décision finale appartient (problématique du relogement du sous-préfet notamment).

Les bureaux des géomètres seraient transférés dans les locaux des « enregistreurs » ainsi que le bureau syndical qui serait déplacé à côté.

Un ascenseur extérieur est prévu. Le changement de la chaudière est programmé pour mai 2017. Une étude est en cours sur l'isolation, les réseaux électriques et informatiques du bâtiment.

La distribution des places de stationnement est à revoir tout particulièrement l'emplacement pour les personnes à mobilité réduite.

Si toutefois le projet n'est pas réalisé les géomètres descendraient quand même à la place de l'enregistrement.

L e C H S C T v a a v o i r d u p a i n s u r l a p l a n c h e !

POINT 3 :

SFP dénonce à nouveau le manque de transparence sur le transfert du recouvrement et tout particulièrement la vacuité des documents préparatoires de ce CT. Pour mémoire en 2014 le CTL avait fourni pour toutes les trésoreries la pondération des charges selon APERFIP avec le nombre d'articles IR TH TF, le nombre de lignes de mandats, le montant des prises en charge ...

SFP dénonce l'absence de bilan sur les fermetures et les réorganisations des trésoreries. Un bilan permet de tirer des enseignements sur les expérimentations passées et d'éviter de reproduire les erreurs.

SFP dénonce comme toujours la non prise en compte dans les charges de travail des courriels : e-contact, balfus et du téléphone.

Encore une fois la charge de travail a été largement sous-évaluée.

Suite au copil (comité de pilotage) du 1^{er} décembre 2016 une note doit être diffusée pour présenter le dispositif d'accueil dans les trésoreries pendant l'année de transition. SFP regrette que cette note ne soit toujours pas sortie à ce jour et demande à en être destinataire le temps venu.

Toutefois le DDFiP, fort de l'expertise de Mme Balacé, a conscience que le travail d'apurement s'étalera sur toute une année au moins.

Le DDFiP souhaite transférer la totalité du recouvrement des trésoreries vers les SIP.

POINT 4 :

200 contrôles des professionnels pour 2017 doivent être réalisés par le PCE avec la participation de la BDV mais pas celle de la BCR.

2 personnes et un A+ ont été formés au contrôle de la CAP.

SFP prend note du dispositif à compter du 1^{er} septembre 2016 (régime indemnitaire) mais rappelle au Président du CT que la question que nous avons posée porte sur les conditions d'attribution du régime indemnitaire des personnes en charge du contrôle de la CAP suite au départ à la retraite du collègue du service de la redevance. SFP appelle de ses vœux une réponse positive du DDFiP sur ce point précis.

POINT 5 :

SFP a alerté la direction sur les conditions d'exercice des agents chargés de la caisse sur certains sites (protection de l'agent, confidentialité au guichet, sécurité active et passive).

À notre demande les modalités d'encaissement et de dégagement du numéraire feront l'objet d'un rappel de la direction notamment sur la conduite à tenir en cas d'agression.

Rappel : c'est le chef de poste qui normalement est en charge personnellement de cette mission.

Le recours aux transporteurs de fonds, bien que plus sécurisé, identifie nos services comme des lieux où transite du numéraire. Certains sites pourraient faire l'objet d'un droit de retrait des chauffeurs si les conditions liées à une échappatoire ne sont pas remplies.

Le DDFiP préconise qu'il y ait le moins d'espèces possible. Pour SFP cela réduit le risque du point de vue du préjudice pécuniaire mais pas du point de vue du collègue qui encaisse ou qui transporte des fonds : agression physique, risque routier lié aux déplacements vers les bureaux de La Poste, soupçons de complicité etc ...

Nécessité aussi de revoir notre conventionnement avec la Banque Postale pour ne plus avoir à effectuer de dégagement via un distributeur automatique de billets.

La séance est levée à 12h55.

Les élus SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES au CT de l'Ardèche

Représentants Titulaires		
Nom - Prénom	Résidence / Service	Téléphone
⇒ DUMAS Christian	⇒ LE TEIL ALD résidence	⇒ 04 75 49 53 67
⇒ MOUNIER Joël	⇒ TOURNON SIE	⇒ 04 75 08 97 50
⇒ VIDALENCHE Frédéric	⇒ LE TEIL SIE	⇒ 04 75 49 53 66
Représentants Suppléants		
Nom - Prénom	Résidence / Service	Téléphone
⇒ ROYAU Carine	⇒ AUBENAS SIE	⇒ 04 75 89 21 11
⇒ LAGET Alain	⇒ PRIVAS CDIF PTGC	⇒ 04 75 66 12 05
⇒ BARRET Sébastien	⇒ DDFIP Pôle GP SFDL	⇒ 04 75 65 55 60



Déclaration au CTL du 21 février 2017

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons commencer cette déclaration sans revenir sur le contexte général, car nous avons l'impression nette et claire qu'il déteint sur notre administration.

En effet, les multinationales, transnationales de type google, uber, facebook, apple, netflix organisent leur optimisation fiscale et/ou leur évation fiscale en France à un point tel que le pays est devenu un véritable far-west fiscal.

Certes, nous connaissons déjà l'impunité de banques qui organisent l'évasion fiscale avec (par exemple) le « sandwich néerlandais » qui est régulièrement utilisé par l'économie numérique déjà citée.

La lutte contre la fraude fiscale est une mission de la DGFIP et c'est la loi du far-west qui s'installe, quand on baisse continuellement année après année les effectifs et les emplois : la fraude n'est pas combattue, la fraude s'aggrave et s'accroît malgré des statistiques qui masquent les échecs.

Les transnationales des technologies numériques entendent redéfinir de part en part nos existences, à des fins lucratives privées tout en déclarant oeuvrer au bien de l'Humanité. Cette colonisation du monde est encouragée par le politique soumis béatement à ce technolibéralisme: voir la journée Demo Day à Bercy le 16 janvier dernier dans le cadre du French Tech Ticket où des écosystèmes numériques et incubateurs de start-up ont « pitché » leur projet en 2 minutes.

Far-west fiscal et organisation algorithmique de la société nous entraînent dans le dessaisissement de notre pouvoir de décision.

Et, quel respect de l'intégrité et de la dignité humaine face à la cupidité sans limite des hommes d'affaires libéraux style silicon valley ?

Ceci doit vous interroger Monsieur le Président.

Nous sommes présents à ce CTL car certains points à l'ordre du jour ont été demandés par les organisations syndicales notamment

- l'arrivée de la sous-préfecture au CFP de Tournon,
- le régime indemnitaire des personnels en charge de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance)
- Les conditions de dégagement du numéraire dans le département

Ordre du jour de ce CTL ni pour avis ni pour information et dont la vacuité sidérante des documents de préparation nous interloque...

Par exemple, il n'y a toujours aucune donnée chiffrée concernant le transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries mixtes vers les SIP, ni aucun bilan des conséquences des fermetures de trésoreries au 1/01/2015 et de la réduction des horaires d'ouverture au public.

Ce manque de transparence est totalement inadmissible et incompréhensible.

Comme disait la Martine pas le poète mais celle de Lille : « si c'est flou, c'est qu'il y a un loup !! »

Nous sommes là aussi pour rappeler ce que nous avons déjà justement dénoncé en 2016 :

« Solidaires Finances Publiques est évidemment opposé tant sur le fond (revendication de maintien et renforcement du maillage territorial du service public de proximité) que sur la forme (absence de transparence, de concertation avec élus et OS, de visibilité ; anticipation de gains de productivité non avérés par la dématérialisation ; absence de prise en compte de la réalité des services et des charges ;...) à une réorganisation qui se traduit par la concentration départementale, supra-départementale ou régionale des structures, par la fermeture de sites, dans le cadre d'une contrainte budgétaire qui pèse exclusivement sur les effectifs et les moyens de fonctionnement.

Nous sommes opposés à la déstructuration des missions (front office / back office, travail à distance ou télétravail imposés, sans encadrement ni respect des obligations de l'employeur) et au repli de notre présence territoriale.

Les réorganisations du réseau pour 2017 sont un « protocole d'accompagnement de fin de vie » des trésoreries. Le transfert du recouvrement de l'impôt vers les SIP maintient le réseau des trésoreries dans un état végétatif avant la décision de le débrancher à une échéance plus ou moins rapprochée. »

Un comité technique local suppose un minimum de technicité. Des éléments chiffrés, quantitatifs et qualitatifs sur les modalités de ces transferts de structure sont indispensables à la préparation et à la bonne tenue du comité.

En particulier, le point 3 de l'ordre du jour nécessite de vrais documents détaillés à l'opposé de ceux qui sont présentés. (notamment des éléments quantitatifs et qualitatifs de la charge réellement transférée)

En l'absence de ces éléments, vous comprendrez, Monsieur le Président, notre scepticisme sur la véritable volonté de la DG et de la DDFiP de l'Ardèche de mettre en œuvre les conditions d'un dialogue social. Nous osons faire un vœu : qu'ASR signifie pour vous l'Arrêt des Suppressions d'emplois et des Restructurations.

La DGFIP est aujourd'hui considérablement affaiblie par les suppressions d'emplois, la hausse de la charge de travail et les restructurations.

La DGFIP doit changer d'orientation. Elle ne peut sérieusement prétendre mettre en œuvre le prélèvement à la source dans les conditions actuelles, tant pour les contribuables que pour les agents des finances publiques.

Les usagers, malgré les incitations pour les détourner de la réception, sollicitent toujours autant les agents et les services pour répondre à l'ensemble de leurs questionnements.

Solidaires Finances Publiques n'a de cesse d'alerter le pouvoir politique et les responsables administratifs sur la situation d'urgence de la DGFIP.

Des réponses rapides en terme de moyens humains et budgétaires doivent être données aux agents pour redonner sens à la mission de service public et que la qualité de réception et d'exercice des missions soient dignes des contribuables-usagers.